

MÉMOIRE DE PRO-GESTION ESTRIE

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

DANS LE CADRE DES AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE

PROJET DE LOI N° 77, *LOI SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC*

PAR MADAME NICOLE BERGERON
DIRECTRICE GÉNÉRALE

ET MADAME ÉDITH LACHANCE
CONSEILLÈRE À LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

PRO-GESTION ESTRIE

SHERBROOKE

LE 16 FÉVRIER 2016

Madame la Ministre,
Membres de la Commission,

Je me présente : Nicole Bergeron, directrice générale de Pro-Gestion Estrie, une organisation située à Sherbrooke et qui œuvre dans le domaine du développement des compétences et de l'entrepreneuriat depuis plus de 30 ans.

Je suis accompagnée de M^{me} Édith Lachance, conseillère à la régionalisation de l'immigration pour laquelle notre organisation est mandatée par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Nous tenons tout d'abord à vous dire que nous accueillons favorablement le projet de loi 77, qui confirme la volonté du gouvernement de reconnaître, sans équivoque, la contribution de l'immigration à la prospérité du Québec.

Ma présentation portera sur **trois grands thèmes** :

1. La place accordée aux régions dans les stratégies d'immigration.
2. La gestion de l'immigration.
3. La réalité des PME en région.

En ce qui concerne les régions et l'immigration, mon message est clair : **l'immigration doit répondre aux besoins de main-d'œuvre des régions ainsi qu'à leurs particularités.**

On sait déjà que la **démographie régionale** se traduit par une population vieillissante, un manque de relève et une faible présence de jeunes.

Par exemple, en Estrie, le groupe des 15 à 64 ans (population active) connaîtra une diminution de 14 000 personnes au cours des 20 prochaines années (2012 à 2036). Qui plus est, Desjardins annonce une croissance significative de l'emploi en raison des nombreux départs à la retraite. **Les entreprises de notre région n'ont donc pas fini d'éprouver des difficultés de recrutement!**

Notre CLD, Sherbrooke Innopole, nous apprend par ailleurs que 30 % des entreprises appartenant au secteur tertiaire et aux cinq filières-clés les plus prometteuses en matière d'emploi et de développement économique, recensées en 2014, font face à des enjeux de recrutement. **De plus, il manque souvent de finissants pour combler les besoins actuels des entreprises.**

Le nouveau système doit donc tenir compte des besoins spécifiques des régions en matière de main-d'œuvre.

Peut-on penser, par exemple, à un système de pointage qui tiendrait compte des besoins spécifiques de chaque région? Par exemple, l'Estrie a besoin d'opérateurs CNC et d'électromécaniciens. La nouvelle formule pourrait-elle en tenir compte?

En ce qui a trait, maintenant, à l'accueil des immigrants : peut-on offrir plus de moyens de sensibilisation et de promotion aux régions, qui sont moins exposées à la diversité que ne peut l'être, par exemple, Montréal?

Les personnes immigrantes et les communautés d'accueil doivent être mieux préparées et nous pensons qu'une campagne publicitaire sociétale, semblable à celle mise de l'avant par la CSST, permettrait de mieux faire connaître la contribution économique des personnes immigrantes en région, et ce, dans différents secteurs d'activité.

Nous préconisons également l'action sur le terrain, soit l'intervention de **personnes qualifiées afin d'accompagner les entreprises dans la gestion de la diversité** de leur main-d'œuvre.

Aussi, nous croyons qu'il est tout aussi impératif de **promouvoir les régions auprès des personnes immigrantes**, tant à l'étranger qu'à leur arrivée au Québec. Elles doivent être informées des postes à pourvoir en région.

Quels seront les moyens déployés pour faire en sorte que les personnes immigrantes entendent parler des régions? Qui s'occupera de faire la promotion des régions auprès des immigrants?

Une étude produite en 2015 par votre ministère révèle en effet que l'Estrie n'a reçu que 1,7 % de la population immigrante admise au Québec entre 2004 et 2013, alors que la région représente tout près de 4 % de la population québécoise.

Population estrienne le 1^{er} juillet 2014 : 320 008

Population du Québec le 1^{er} juillet 2014 : 8 214 672

Référence : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf> p. 120

La piste de solution proposée avec le projet de loi 77, concernant les projets pilotes et la désignation d'une région de destination, nous semble donc très pertinente et nous l'appuyons.

Passons maintenant à mon deuxième point : la gestion de l'immigration. Vous savez sans doute que les entreprises se butent encore et toujours aux délais de traitement de leurs demandes.

- ◆ Notre CLD, Sherbrooke Innopole, déplore notamment la participation anémique des entreprises aux Journées Québec, et ce, principalement en raison de la complexité de la démarche et des délais qui y sont associés.
- ◆ Il est aussi très difficile d'arrimer les besoins changeants en matière de main-d'œuvre et l'arrivée des travailleurs.
- ◆ La concertation avec les autres ministères et le gouvernement fédéral constitue également un défi.

Nous croyons donc qu'il serait judicieux de s'inspirer, voire de reproduire, dans les villes et les régions du Québec qui le désirent, l'approche systémique implantée par Monsieur Robert Mayrand du Service Intégration Travail Outaouais (SITO).

Au SITO, on reconnaît l'importance de travailler en concertation avec les élus et les fonctionnaires de la Ville de Gatineau, les employeurs de la région, la Commission scolaire, Emploi-Québec et les médias, afin que tous reconnaissent la fonction économique de l'immigration.

À cet égard, notre organisation souhaiterait pouvoir implanter ce modèle au sein de la ville de Sherbrooke à titre de projet pilote, avec l'assentiment du SITO bien entendu.

Cela m'amène à souligner également l'importance de déployer tous les efforts nécessaires au niveau national afin que ce message soit partagé et porté par d'autres ministères que le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, notamment le **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**, le **Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**, et le **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**, à l'image de ce que nous avons pu constater dans le dossier de l'accueil des réfugiés syriens. La disparition des directions régionales du MIDI semble avoir réduit la sensibilité des autres ministères, des employeurs et de la population quant à la valeur économique de l'immigration.

En outre, le programme de régionalisation de l'immigration doit être renforcé afin que les organisations comme la nôtre puissent faire connaître les possibilités offertes en région aux personnes immigrantes.

Comme vous le savez, nous avons perdu les instances régionales (Conférences régionales des élus, directions régionales du MIDI et plusieurs CLD) qui soutenaient des projets arrimés aux besoins des régions et qui assumaient également une partie de la promotion quant à

l'attraction et à la rétention des personnes immigrantes pour combler les besoins de main-d'œuvre qualifiée de nos entreprises.

Ce qui m'amène au troisième point de ma présentation : les besoins des PME en région.

Ces entreprises manquent déjà de temps et d'argent pour la gestion et la prévision de leur main-d'œuvre, alors il est clair qu'elles ne disposent pas davantage des ressources nécessaires à l'intégration des travailleurs issus de l'immigration.

Il est essentiel de les soutenir et de les accompagner et un portail informatique ne pourra jamais, à lui seul, remplacer l'intervention sur le terrain de personnes dédiées et qualifiées pour les aider dans la gestion de la diversité de leur main-d'œuvre.

Il faut donc prévoir un financement adéquat pour assurer la pérennité des services rendus par les organisations, tant celles qui interviennent au plan de la régionalisation de l'immigration, de l'insertion rapide en emploi et de l'intégration économique des personnes immigrantes qualifiées, que les organismes chargés d'accueillir et d'intégrer des personnes réfugiées pour des raisons humanitaires.

Voici, en conclusion, nos principales recommandations :

- 1. La mise en place d'une campagne de sensibilisation nationale sur l'apport économique des immigrants.**
- 2. L'intervention de personnes compétentes sur le terrain en région pour l'intégration en emploi.**
- 3. L'assouplissement des formalités administratives pour les employeurs et les travailleurs.**

Par exemple, il est regrettable qu'un travailleur temporaire, détenant un permis fermé, se voit contraint de retourner dans son pays lorsque l'entreprise qui l'a engagé a moins de travail à lui offrir alors que d'autres entreprises de la région auraient du travail pour cette personne.

En terminant, j'aimerais souligner qu'à l'instar de la Chambre de commerce de Montréal, nous accueillons avec intérêt la proposition de mettre en œuvre des projets pilotes en immigration temporaire ou permanente, comme mentionné aux articles 16 et 32 du projet de loi.

Il importe toutefois de s'assurer que des projets pilotes spécifiques aux régions puissent être réalisés.

Nous recommandons à cet effet d'ajouter à la fin de l'article 41 du projet de loi, où l'on mentionne qu'un ressortissant étranger doit déposer auprès du ministre une déclaration d'intérêt à séjourner ou à s'établir au Québec, qu'il puisse le faire en précisant la ou les régions où il souhaiterait s'établir.

Bien que l'article 43 du projet de loi mentionne qu'une région de destination pourrait constituer un critère d'incitation, nous sommes préoccupés quant aux moyens qui seront déployés pour permettre aux personnes immigrantes d'entendre parler de ces régions et des possibilités d'emploi qu'elles offrent.

Par ailleurs, nous saluons l'intention du ministre, aux termes de l'article 81, de conclure des ententes avec un autre ministre, une association, une société ou une personne.

À cet égard, nous croyons fondamental de reconduire les ententes de régionalisation et d'assurer un financement adéquat aux organisations comme la nôtre qui ont déployé des efforts considérables, et ce, malgré un contexte de grands changements et d'incertitude depuis plus de 2 ans, afin d'offrir des services d'insertion en emploi et d'intégration économique des personnes immigrantes qualifiées.

Car si on admet que ça prend tout un village pour éduquer un enfant, il est tout aussi important de mobiliser une communauté lorsque vient le temps d'accueillir et d'intégrer avec succès une personne immigrante au sein de sa nouvelle terre d'accueil, ce qui inclut la nécessité pour elle d'occuper un emploi durable.

Certes, des ressources humaines autant que financières doivent être déployées du côté de l'État, mais les entreprises doivent, elles aussi, assumer leur part de responsabilité à l'égard de la planification et de la gestion de leurs besoins en main-d'œuvre.

À cet égard, la grande nouveauté qui ressort de votre projet de loi, soit la mise en place d'un mécanisme de sélection plus efficace et plus rapide des ressortissants à l'étranger, facilitera assurément l'attraction et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises.

Toutefois, les personnes immigrantes et les employeurs auront encore besoin plus que jamais d'être accompagnés pour réussir de part et d'autre une intégration durable en emploi. Nous croyons cependant que, si nous voulons obtenir rapidement des résultats concrets en matière de régionalisation et d'intégration en emploi des personnes immigrantes, il est important de se doter d'un cadre permettant une meilleure cohérence impliquant tous les acteurs et ministères concernés et un suivi des actions. Nous espérons enfin l'adoption rapide d'un nouveau plan d'action interministériel.

En somme, notre intervention d'aujourd'hui confirme simplement que nous visons le même objectif : la prospérité du Québec et de ses régions!

Je vous remercie de votre attention.